

SEANCE ORDINAIRE DU 21/01/2020

L'an 2020, le 21 janvier, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme BONDENET Marie Odile, maire d'ACCOLANS.

Présents : Tous les membres sont présents sauf Mr HOUG Sébastien et Mr ZELEK Jean Louis.

Article 1 : Élection du secrétaire de séance :

A 18h00, Madame Le Maire a déclaré la séance ouverte.
Monsieur ZELEK Patrick se propose au secrétariat de mairie. Il est élu secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

Article 2 : Approbation du PV du dernier conseil :

Madame Marie Odile BONDENET demande au conseil si des remarques ou changements doivent être apportés au PV du 26 novembre 2019.
Sans interrogation particulière, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents ce procès verbal.

Article 3 : Vente de terrain d'un particulier:

Madame le Maire annonce que le terrain d'un particulier est à vendre sur la commune d'ACCOLANS:

Parcelle ZB n°50 au Champ Henry d'une surface de 1 ha 45 a 40 ca pour un montant de 2 500 € payable comptant.

Après réflexion, le conseil municipal ne souhaite pas à l'unanimité des présents préempter sur cette parcelle.

Article 4 : Avenant contrat à Madame la secrétaire de mairie:

Madame Le Maire explique au conseil municipal que Madame La Secrétaire de mairie possède un contrat de travail à durée indéterminée en date du 01/08/2015 avec le grade de poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à 4/35^{ème}.

Hors ce grade a été supprimé et a été remplacé par le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, soit indice brut 374, dans la proportion de à 4/35^{ème}, auquel s'ajoute le supplément familial de traitement.

Madame Marie Odile demande donc au conseil municipal de **délibérer sur la suppression** du poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe et de **délibérer sur la création** du poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe.

Le conseil municipal délibère favorablement à l'unanimité des présents sur ces 2 modifications.

Article 5 : Logement école (réparation sanitaire):

Madame le Maire annonce au conseil municipal que des travaux doivent être entrepris rapidement sur la douche du logement école.

Madame Marie Odile BONDENET-DRUET a reçu le devis de l'entreprise SAS GAUTHIER de Medièrre pour une somme de 1 205 € HT et de 1 446 € TTC.

Le conseil municipal accepte ce devis à l'unanimité des présents.

Article 6: Entretien forêt:

Madame Le Maire explique que suite à la sécheresse des arbres doivent être abattus par sécurité sur les parcelles 7,8,9 et 10 au Feilly pour un total de 125 m3.

Madame Marie Odile BONDENET-DRUET a reçu le devis de l'entreprise E.T.F GUILLET Jonathan d'ACCOLANS pour la somme de 600 € TTC.

Le conseil municipal retient cette proposition à l'unanimité des présents.

Article 7: Questions et informations diverses :

- * Madame Le Maire et le conseil municipal d'ACCOLANS remercient toutes les personnes qui se sont associées au premier concours des maisons illuminées.
- * Madame Le Maire demande aux conseillers municipaux leurs disponibilités pour la tenue du scrutin du 15 et 22 mars 2020.
- * Intervention de Mr MORISOT de la Société LOGISSAIN pour l'isolation à 1 € sur les bâtiments communaux. Madame le Maire demande à Mr MORISOT d'intervenir sur les besoins en information pour les habitants d'ACCOLANS.

Madame Le Maire clôt la séance à 18h45.